

Analyse de l'incidence des pratiques de
conciliation travail –famille dans les milieux
de travail canadiens

Par

Elmustapha Najem

et

Diane-Gabrielle Tremblay

Le 21 janvier 2010 à Paris 1

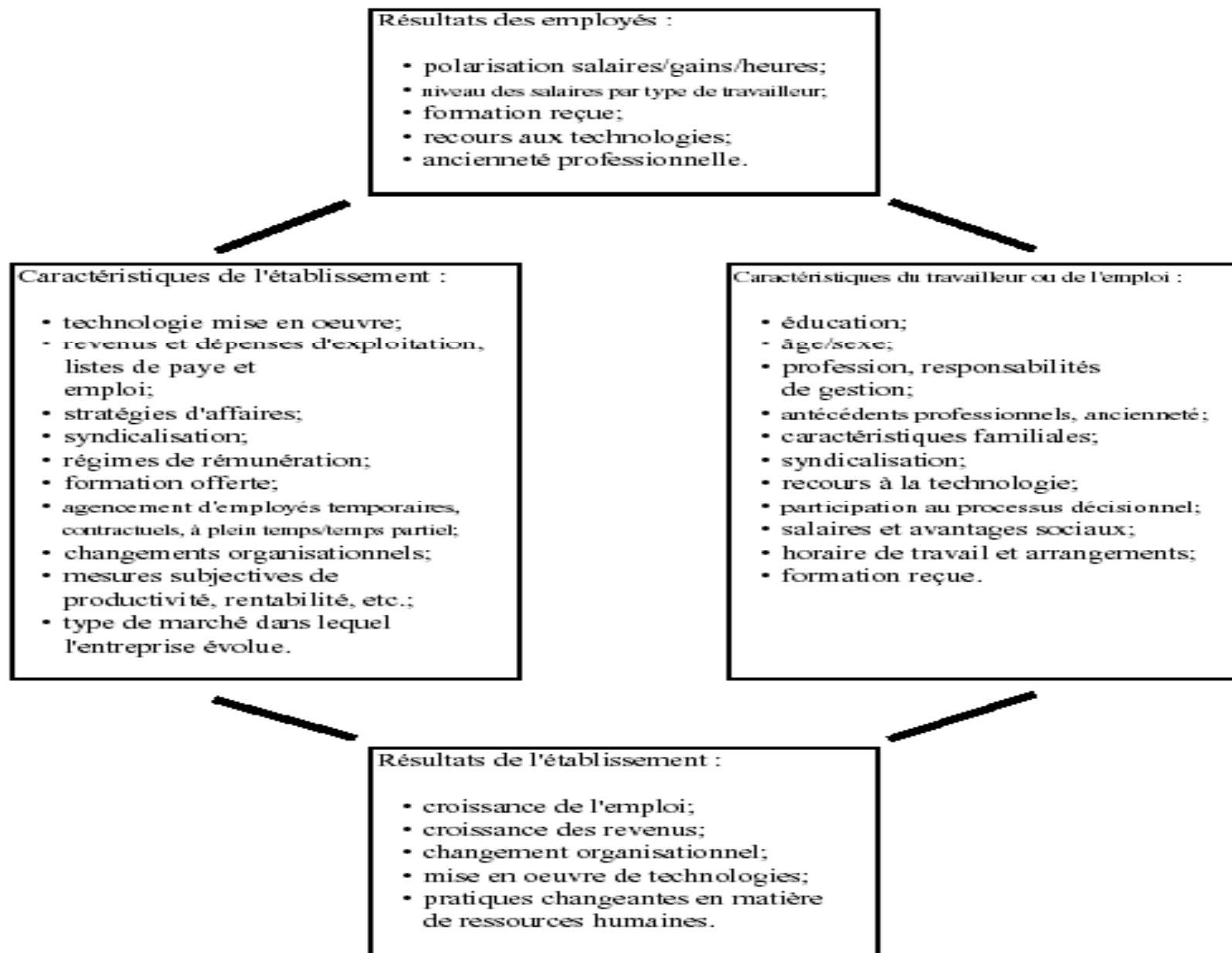
Déroulement de la séance

1. Discours du patronat et des syndicats
2. Présentation de l'Enquête sur les Milieux du Travail et les Employés (EMTE)
3. Analyse comparative des dispositifs auxquels les salariés canadiens y ont accès ; donnée de L'EMTE :
 - Comparaison homme-Femme (2005)
 - Comparaison des milieux syndiqués et ceux non syndiqués (2005)
 - Comparaison des données de 2002 à celles de 2005
4. Discussion

1. Discours du patronat et des syndicats

- Il existe un consensus chez les deux acteurs quant à la nécessité d'adopter des pratiques de conciliation travail-famille. Ce consensus découle de cinq constats (CCTM, 2001) :
 1. les difficultés croissantes de la conciliation
 2. les conséquences coûteuses de ces difficultés autant pour les entreprises que pour les employés et leurs familles
 3. la responsabilité collective de trouver des solutions
 4. la reconnaissance que les pratiques de conciliation sont à l'avantage de toutes les parties
 5. la nécessité d'une mise en place plus répandue de ces pratiques

Graphique 1: Le lien entre le contenu de l'enquête sur les établissements, le contenu de l'enquête sur les employés et les résultats



2- Analyse des données de l'EMTE de 2005:

A- Comparaison « hommes, femmes » de l'incidence des pratiques

Pratique de conciliation	Homme	Femme
Semaine comprimée	5,23%	6,64%
Heures d'arrivée ou de départ varient	37,05%	31,42%
Heures supplémentaires connues à l'avance	38,17%	34,46%
Fait aussi son travail à domicile	28,10%	24,32%
<ul style="list-style-type: none"> ■ Payé ■ Pour les exigences du travail ■ Pour concilier travail-famille 	35,86% 60,59% 5,15%	38,29% 61,83% 7,78%
Désire réduire ses heures de travail	7,76%	8,07%
Motif : obligations familiales	40,73%	48,35%
Travaille moins d'heures, entente avec employeur	3,8%	8,93%
Motif : obligations familiales	8,02%	30,24%

2- Analyse des données de l'EMTE:

B- Comparaison « « syndiqués, non-syndiqués » de l'incidence des pratiques

Pratique de conciliation	Milieu syndiqué	Milieu non syndiqué
Semaine comprimée	12,51%	6,37%
Heures d'arrivée ou de départ varient	25,96%	38,15%
Heures supplémentaires connues à l'avance	40,20%	35,39%
Fait aussi son travail à domicile	16,55%	30,57%
<ul style="list-style-type: none"> ■ Payé ■ Pour les exigences du travail ■ Pour concilier travail-famille 	32,87% 63,32% 3,11%	37,76% 60,59% 6,94%
Désire réduire ses heures de travail	7,33%	8,14%
Motif : obligations familiales	39,84%	45,83%
Travaille moins d'heures, entente avec employeur	5,28%	6,42%
Motif : obligations familiales	13,55%	25,63%

2- Analyse des données de l'EMTE: D-Évolution de l'incidence des pratiques

Pratique de conciliation	2002	2005
Semaine comprimée	6,6%	8,19%
Heures d'arrivée ou de départ varient	37,8%	34,54%
Heures supplémentaires connues à l'avance	34,6%	36,77%
Fait aussi son travail à domicile	25,6%	26,42%
<ul style="list-style-type: none"> ■ Payé ■ Pour les exigences du travail ■ Pour concilier travail-famille 	34,6% 63,8% 5,8%	36,86% 61,10% 6,23%
Désire réduire ses heures de travail	8,5%	7,90%
Motif : obligations familiales	50,7%	44,19%
Travaille semaine réduite, entente avec employeur	7,6%	6,08%
Motif : obligations familiales	19,7%	22,53%

4-Discussion

- les milieux de travail canadiens facilitent très peu la conciliation des besoins variés des personnes qui occupent un emploi
- L'analyse comparative a révélé que les femmes ne bénéficient pas de meilleures conditions que les hommes même si les tensions qu'elles vivent en essayant de concilier travail et famille sont plus grandes
- Dans les milieux de travail non-syndiqués, on constate par contre une plus grande utilisation des pratiques conciliatrices. Mais encore là, on est bien loin d'une situation idéale car l'incidence des pratiques demeure relativement faible
- Quant aux changements qui se sont produits entre 2002 et 2005, ils sont peu significatifs. On note à la fois des avancées et des reculs mais certainement pas le progrès social dont les décideurs publics font parfois état